

COMMUNIQUÉ DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



Renforcer la coopération européenne au service des victimes d'attentats

Vincennes, le 19 mars 2026

Le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) organise, vendredi 20 mars 2026, un séminaire réunissant 14 pays européens*, en présence de la Commission européenne. Des représentants du ministère de la Justice et de la DIAV participent également au séminaire, qui sera ouvert par Olivier Christen, procureur national anti-terroriste.

Depuis 2015, le FGTI a pris en charge près de 8 200 victimes, à la suite de 107 attentats commis en France et à l'étranger. Parmi celles-ci, figurent 1 141 victimes étrangères d'attentats en France et 1 092 victimes françaises à l'étranger, dont une part significative en Europe.

Chaque pays européen dispose de son propre cadre d'intervention, et la coopération entre organismes d'indemnisation est aujourd'hui limitée. Dans ce contexte, la prise en charge des victimes « transfrontières » (c'est-à-dire les personnes victimes d'un attentat dans un autre pays que celui où elles résident) peut s'avérer plus complexe que celles des autres victimes.

L'objectif du séminaire de travail organisé par le Fonds de Garantie des Victimes est de dresser un état des lieux partagé et de faire émerger des pistes de progrès, au service des victimes.

*« Aucune victime ne doit être laissée sans réponse, où qu'elle se trouve »,
souligne **Julien Rencki**, directeur général du Fonds de Garantie des Victimes.*

* Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

À PROPOS DU FGTI

Le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) prend en charge, au nom de la solidarité nationale, les victimes françaises et étrangères d'attentats commis en France, ainsi que les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger.

Depuis 2015, près de 8 200 victimes et leurs proches ont été accompagnés, pour un montant total d'indemnisation dépassant 480 M€.

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

<https://www.fondsdegarantie.fr/>

ET NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ

[à consulter en version dynamique](#)

VIDÉO

[Comprendre l'indemnisation et
l'accompagnement par le FGTI](#)

SUIVEZ NOUS



CONTACT PRESSE :

Eloïse Le Goff,

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93

06 25 04 42 41

eloise.le-goff@fgvictimes.fr